

**05** Question de Sophie Rohonyi à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "Le rôle des entreprises dans la prévention et la détection des violences conjugales" (55030926C)

**05** Vraag van Sophie Rohonyi aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "De rol van de bedrijven in het voorkomen en detecteren van partnergeweld" (55030926C)

**05.01** **Sophie Rohonyi** (DéFI): Madame la présidente, je vous remercie de m'avoir attendue.

Monsieur le ministre, depuis le début de l'année, en Belgique, 21 femmes ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes, le plus souvent dans un cadre familial ou conjugal. On en était à 16 lorsque j'ai déposé ma question; on en est aujourd'hui à 21. Cela montre la gravité du phénomène. Encore ce week-end, un homme a tué sa compagne enceinte et leur premier enfant.

Je ne conteste nullement que votre gouvernement a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité. Je me dois toutefois d'attirer votre attention sur un aspect qui n'a jusqu'ici pas été traité, alors qu'il relève de votre compétence, et qui me paraît essentiel: la prévention et la détection, le cas échéant, de situations de violences conjugales sur le lieu de travail. C'est un aspect qui me semble d'autant plus essentiel qu'en 2019, une étude de la Fondation Agir contre l'exclusion révélait en effet que 62 % des femmes victimes

**05.01** **Sophie Rohonyi** (DéFI): Sinds januari werden er in België 21 vrouwen vermoord, vaak in het kader van een gezinsdrama of door hun echtgenoot. Dit weekend heeft een man zijn zwangere vrouw en hun eerste kind gedood. Uw regering heeft van de strijd tegen dit geweld een speerpunt gemaakt, maar daarbij werd het aspect van de preventie en opsporing van partnergeweld op het werk buiten beschouwing gelaten. In 2019 maakte de Fondation Agir contre l'exclusion bekend dat 62 % van de slachtoffers van partnergeweld werknemer is en dat één werknemer op 10 een

de violences conjugales sont salariées et qu'un salarié sur 10 connaît une collègue subissant de telles violences.

L'étude en conclut que le lieu de travail est un lieu pertinent pour la prévention et la détection de ce type de violences, puisque le lieu de travail est souvent considéré comme un lieu sûr pour les victimes, un lieu qui leur permet de s'éloigner du foyer conjugal et de se soustraire à leur agresseur.

Or, force est de constater que le Plan d'Action national de lutte contre les violences basées sur le genre n'évoque que les violences et le harcèlement au travail, alors que, comme je l'ai dit, les employeurs pourraient davantage faire preuve de réactivité dans l'alerte et l'orientation des victimes de violences intrafamiliales vers les personnes compétentes, tant pour rompre l'isolement que pour mettre fin aux violences.

En conséquence, monsieur le ministre, quelles initiatives sont-elles prises par le gouvernement pour sensibiliser et responsabiliser le monde de l'entreprise aux violences intrafamiliales? Estimez-vous, vous aussi, que le milieu du travail a un rôle à jouer de manière plus proactive dans la prévention et la détection des violences conjugales?

Pouvez-vous nous faire un état des lieux de la mise en œuvre des engagements du PAN qui relèvent de votre compétence? Je vous remercie.

**05.02 Pierre-Yves Dermagne**, ministre: Madame Rohonyi, je vous remercie de votre question qui porte sur un sujet tristement d'actualité. Vous venez de rappeler les derniers chiffres qui, malheureusement, continuent d'évoluer.

Bien entendu, s'agissant des violences conjugales, je partage votre constat de la nécessité d'intervenir également dans la relation de travail. La Convention OIT 190 invite également les États à reconnaître les effets de la violence domestique et à en atténuer l'impact dans le monde du travail. Comme vous le savez, le processus de ratification est en cours. Le gouvernement fédéral et, en particulier, le ministère du Travail ont rempli leur tâche à cet égard. Le dossier a été transmis aux Affaires étrangères pour la suite de la procédure. Nous attendons également des initiatives régionales de manière à poursuivre et achever le processus de ratification de cette convention.

Bien que la violence conjugale ne constitue pas un risque professionnel issu des conditions de travail, elle peut – comme vous l'évoquez – entraîner des répercussions sur le bien-être psychosocial des travailleurs. Les capacités professionnelles de la victime peuvent en effet en être affectées, de sorte qu'une source de stress peut aussi naître chez ses collègues. Les actes de violence conjugale peuvent également se produire sur le lieu de travail même.

Dès lors, tous les acteurs de l'entreprise et, particulièrement, ceux qui sont formés pour écouter les travailleurs en toute confidentialité – tels que les personnes de confiance ou les conseillers en prévention –

collega kent die het slachtoffer van partnergeweld is. De werkplek is dus een relevante omgeving voor de preventie en de opsporing van huiselijk geweld. Het is een veilige plaats voor de slachtoffers, die hun de gelegenheid biedt thuis weg te zijn en te ontsnappen aan hun aanvaller.

In het Nationaal Actieplan ter bestrijding van gendergerelateerd geweld wordt er enkel gewaagd van geweld en grensoverschrijdend gedrag op het werk, terwijl de werkgevers zouden kunnen reageren door de probleemsituatie te melden of de slachtoffers naar de juiste instanties door te verwijzen.

Hoe responsabiliseert de regering de bedrijven op het stuk van intrafamiliaal geweld? Vindt u dat de werkomgeving proactiever kan zijn? Hoe staat het met de uitvoering van de engagementen in het nationale actieplan die onder uw bevoegdheid ressorteren?

**05.02 Minister Pierre-Yves Dermagne**: Ik ben het met u eens dat we ook iets moeten doen op het vlak van de arbeidsrelatie. In IAO-Verdrag 190 worden de leden ertoe opgeroepen de gevolgen van huiselijk geweld te erkennen en de gevolgen ervan voor de arbeidswereld te beperken. Het ratificatieproces is aan de gang. De FOD Arbeid heeft zijn taak volbracht en heeft het dossier aan Buitenlandse Zaken bezorgd. We wachten op gewestelijke initiatieven om de ratificatie te voltooien.

Hoewel partnergeweld geen beroepsrisico is dat voortvloeit uit de werkomstandigheden, kan het een weerslag op het psychosociale welzijn van werknemers hebben en hun professionele capaciteiten aantasten. Partnergeweld kan ook op de werkplek voorkomen.

Alle stakeholders bij een bedrijf,

doivent disposer des informations utiles afin d'aider la victime à trouver les interlocuteurs susceptibles de l'extraire de cette situation violente. Il est en effet fondamental que la culture d'entreprise soit aussi, à cet égard, une culture d'écoute et d'ouverture.

Dans les actions entreprises pour soutenir ce processus, je citerai l'exemple de la brochure *Même au travail, ne détournez pas le regard*, qui a été distribuée à différents réseaux et acteurs au début de l'année et qui participe de cette volonté de lutter contre les violences conjugales, également dans la sphère professionnelle. Cette tâche doit se poursuivre et doit sans doute être remise sur le métier pour que les terribles statistiques que vous avez évoquées au début de votre question appartiennent désormais au passé.

**05.03** **Sophie Rohonyi** (DéFI): Monsieur le ministre, votre réponse comporte de nombreux points positifs, à commencer par la ratification de la convention de l'OIT. J'entends qu'à présent la balle est dans le camp des entités fédérées et j'espère que leur bon sens l'emportera.

Comme vous l'avez souligné, la violence domestique peut avoir des conséquences sur l'emploi, la productivité de l'entreprise tant dans le chef de la victime (stress, *turn-over*) que dans celui des collègues (vu l'impact sur leur charge de travail). Cette problématique doit être prise au sérieux pour le bien-être des travailleuses, car il s'agit généralement de femmes, mais aussi pour celui de l'entreprise.

Des initiatives ont été mises en œuvre: brochures d'information, Inspection du travail, personnes de confiance dans l'entreprise. Ces initiatives ne sont malheureusement pas suffisantes car toute une série de travailleuses aimeraient pouvoir se confier sur leur lieu de travail mais n'en ont pas la possibilité. Toutes les possibilités que vous évoquez existent dans certaines entreprises mais pas dans d'autres. Il semble y avoir un problème d'inégalité auquel il convient d'apporter une solution afin d'aboutir à une égalité de traitement entre les victimes.

Il est constaté dans le problème des violences intrafamiliales que les besoins des victimes sont très divers. Leurs profils sont très divers ainsi que leurs situations, d'où la nécessité de diversifier les interlocuteurs. Certaines femmes pourront se sentir plus en confiance avec leur pharmacien – raison pour laquelle ont été créés les Relais Pharmacies – et d'autres sur leur lieu de travail, raison pour laquelle je vous invite à intensifier vos efforts pour faire en sorte que les entreprises jouent pleinement leur rôle à cet égard.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

en in het bijzonder vertrouwenspersonen en preventieadviseurs, moeten over informatie beschikken om slachtoffers de weg te wijzen naar een aanspreekpunt. Het is essentieel dat de bedrijfscultuur er een is van openheid, waar er naar mensen geluisterd wordt.

Een van de ondernomen acties die ik wil vermelden is de brochure "Wend uw blik niet af... ook niet op het werk. Handel!", die begin dit jaar in verschillende netwerken verspreid werd. We moeten volharden in dit werk om ervoor te zorgen dat de verschrikkelijke statistieken tot het verleden behoren.

**05.03** **Sophie Rohonyi** (DéFI): Wat de ratificering van het IAO-verdrag betreft, zijn de deelgebieden aan zet. Ik hoop dat hun gezond verstand zal zegevieren. Huiselijk geweld kan een weerslag hebben op de productiviteit van het bedrijf, zowel wat het slachtoffer als wat de collega's betreft. Het probleem moet dus ernstig genomen worden, in het belang van het welzijn van de werkneemsters en van het bedrijf.

Er werden al initiatieven ontwikkeld, maar ze volstaan niet. Sommige werkneemsters hebben nog niet de mogelijkheid om in vertrouwen hun verhaal te doen op de werkvloer. Er moet komaf gemaakt worden met die ongelijke behandeling van de slachtoffers. Aangezien de noden en profielen van de slachtoffers erg uiteenlopend zijn, moeten ze bij verschillende vertrouwenspersonen terecht kunnen. Ik roep u ertoe op om een tandje bij te steken, opdat de bedrijven hun rol zouden opnemen.